

Politique de frais de gestion et d'administration de la Fondation de l'UQAT

1. Mise en contexte

Les frais de gestion, nécessaires pour l'évolution des organismes, suscitent encore des questionnements chez les donateurs. Les frais de gestion et d'administration varient grandement d'un organisme à un autre, allant de 5 % à 30 %. La question des frais de gestion doit être abordée avec les donateurs afin de les sensibiliser aux véritables coûts liés aux activités des organismes œuvrant en philanthropie. La contribution en frais de gestion doit être vue par le donateur comme un investissement dans la mission globale de l'organisme et l'accent doit être mis sur l'impact de l'organisme dans son ensemble.

L'application de frais de gestion et d'administration permet la réalisation d'actions essentielles pour la transparence de l'organisme, de pratiques de gestion saines et pour assurer sa pérennité. Le financement des processus permet aux organismes de réaliser leur mission pleinement.

L'organisme Imagine Canada, dont la mission consiste à appuyer et à renforcer les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif, constitue une référence dans le milieu de la philanthropie. Cet organisme mentionne, qu'afin de mieux servir les gens et les communautés au Canada et ailleurs au monde, des frais de gestion doivent être mis en place par les organismes :

« Peu d'organismes, voire aucun, ne sont en mesure de fonctionner de façon efficace sans engager des frais d'administration. Ces frais reflètent les coûts réels d'exploitation d'une organisation. Chez Imagine Canada, nous croyons fermement que la transparence et la responsabilité financière sont nécessaires et nous défendons cette position avec ardeur. »

À la lumière des démarches entamées en ce sens par de nombreuses organisations philanthropiques, la Fondation de l'UQAT a développé sa propre politique de frais de gestion et d'administration, adaptée à son contexte.

2. Objectif des frais de gestion

La politique présente les frais de gestion et d'administration de la Fondation. Les tableaux des barèmes ci-dessous présentent les spécificités.

3. Tableau des barèmes de frais de gestion et d'administration pour les dons provenant d'individus

Montant du don	Fonds de dotation
25 000 \$ et plus	10 %* *une somme de 10 % sur le rendement moyen annuel des 3 dernières années financières se terminant au 30 avril de chaque année

Montant du don	Don
25 000 \$ et plus	5 % Jusqu'à un maximum de 10 000 \$

4. Tableau des barèmes de frais de gestion et d'administration pour les dons provenant d'entreprises ou d'organisations

Montant du don	Fonds de dotation
25 000 \$ et plus	10 %* *une somme de 10 % sur le rendement moyen annuel des 3 dernières années financières se terminant au 30 avril de chaque année

Montant du don	Don
5 000 \$ et plus	5 % Jusqu'à un maximum de 10 000 \$

5. Modalités d'application

Ces frais de gestion doivent être convenus avec le donateur dans un protocole d'entente. Les frais de gestion ne s'appliquent pas à l'Association générale des étudiants (AGEUQAT).

6. Date d'entrée en vigueur

Le 5 juin 2024
Résolution 176-CA-04